



Groupe de travail CTM-CHSCTM Covid-19

27 novembre 2020

Philippe Mérillon, secrétaire général adjoint du ministère, a présidé le 27 novembre 2020 un groupe de travail en format mixte CTM-CHSCTM sur le Covid-19. Ont également participé à la réunion pour l'administration : Loïc Evain, directeur général adjoint de la DGAL, Stéphanie Frugère, sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, Laurence Pers-Phillippoux, adjointe à la sous-directrice des établissements, des dotations et des compétences à la DGER et Daphné Prévost, adjointe au sous-directeur de l'enseignement supérieur.

Isabelle Muquet, Philippe Legrand et Annick Pinard ont représenté l'Alliance du Trèfle.

Philippe Mérillon indique que les annonces du Président de la République et du Premier ministre ne changent pas à court terme l'organisation des services. Jusqu'à la fin de l'année, la priorité du télétravail et les règles de réunion devraient rester identiques, sous réserve d'autres orientations du ministère de la fonction publique d'ici les prochains jours.

La FAQ RH a été modifiée (mise à jour du 23 novembre) avec un long développement sur les problématiques d'Outre-mer et de nouvelles questions.

Comme l'avaient demandé les organisations syndicales, un Flash info RH sur la FAQ RH, la cellule d'écoute et de soutien, ainsi que des informations sur la lutte contre les violences familiales, a été envoyé le 20 novembre.

La dernière version de la FAQ sera envoyée au ministère de l'Intérieur pour permettre une approche harmonisée en directions départementales interministérielles (DDI). La FAQ RH du ministère de l'agriculture et de l'alimentation a été conçue au plus proche des textes officiels à cette fin.

Un tableau pédagogique sur les différentes situations rencontrées et la conduite à tenir a été réalisé et sera diffusé largement quand il sera validé. Il vaudra instruction.

L'Alliance du Trèfle, comme les autres organisations syndicales, remercie l'administration pour l'important travail réalisé par les services pour l'élaboration de la FAQ et du tableau pédagogique des situations des agents. La diffusion du Flash info correspond à ce que elle avait demandé lors du précédent groupe de travail et était attendue par les agents.

Les organisations syndicales demandent la diffusion rapide du tableau, même en version provisoire.

Elles évoquent ensuite différents sujets sur lesquels l'administration apporte les réponses ci-dessous.

Sujets enseignement agricole

➤ Enseignement technique agricole

Tests antigéniques

L'enseignement agricole bénéficie du dispositif interministériel, mais les tests antigéniques seront utilisés en ultime recours (car les lycées sont prioritaires pour les tests PCR). L'expérimentation est en cours, avec un travail de synthèse à réaliser pour faire un retour.

Tout se passe au niveau départemental, des contacts sont pris avec les préfets pour que les EPLFPA soient intégrés dans l'expérimentation.

Les missions des personnels de santé sont prioritaires, et le resteront car les conséquences psychologiques et sociales pour les jeunes sont importantes.

Aides d'urgence des EPL

Des aides d'urgence sont prévues pour les EPLEFPA en difficulté financière. Aujourd'hui, rien n'a encore été versé, les montants sont en cours de validation après réunion d'un comité pour évaluer les établissements qui seraient de priorité haute.

La transparence des critères pour l'attribution de ces aides est demandée.

Télétravail

Une enquête est en cours, les premiers résultats font état de 7 à 20 % de télétravail pour le personnel administratif.

Les résultats définitifs seront diffusés.

Bilan hebdomadaire des cas confirmés et des cas contact

Il est en cours de finalisation, mais une baisse est constatée.

Éligibilité au dispositif d'activité partielle des salariés d'exploitation et d'ateliers de droit privé

La réponse est a priori négative car ils relèvent d'un établissement public, mais l'administration va révéfier.

➤ Enseignement supérieur agricole

Recensement des cas (incidence)

Une baisse est également constatée.

Télétravail

Les écoles renseignent un tableau.

Les premières extractions donnent des taux de télétravail de 20 à 25 % (allant jusqu'à 60 % pour certains établissements). Des données plus précises seront communiquées lors du CHSCTM du 3 décembre.

Retex Covid-19 pour l'enseignement supérieur

Le Retex sera présenté en conférence des directeurs d'établissement en début d'année prochaine.

Accompagnement des étudiants

Un courrier a été adressé aux directeurs d'établissement pour l'accompagnement des étudiants incluant l'accompagnement pédagogique mais aussi social et psychologique.

Sujets hors enseignement agricole

➤ **Agents du MAA dans les directions départementales interministérielles (DDI)**

Les organisations syndicales regrettent l'hétérogénéité du traitement des agents du MAA selon les DDI pour de nombreux points : application de la FAQ, report des congés en 2021, Chorus et télétravail...

Philippe Mérillon rappelle que le MAA ne peut pas réglementer ce qui se passe en DDI, mais qu'une approche harmonisée dans les ministères est souhaitable.

Le MAA a pris la décision unilatérale d'allonger au 31 janvier 2021 la possibilité de prendre des congés. Il est cependant important de prendre des congés de Noël et de fin d'année car le risque d'épuisement des agents est identifié.

De même le MAA a fait en sorte que Chorus soit utilisable en distanciel, ce qui n'est peut-être pas le cas dans d'autres structures.

Philippe Mérillon va évoquer ces points avec le secrétariat général du ministère de l'Intérieur.

➤ **RETEX Covid**

Pour le RETEX Covid, de nombreuses réflexions sont en cours.

Hors enseignement agricole, le MAA est accompagné par le cabinet Mazars qui fera un point lors du comité technique ministériel du 10 décembre. Les RETEX réalisés dans les différentes structures du MAA (stages Master...) ont été intégrés à cette étude.

Pour le RETEX des DDI, Philippe Mérillon va demander au ministère de l'Intérieur.

➤ **Erreurs dans l'attribution des « primes Covid-19 »**

Suite à certains oublis, des structures ont demandé de rectifier et d'attribuer des primes à des personnes qui avaient été oubliées dans un premier temps. Cela a déjà été fait et il n'est pas possible d'aller au-delà.

➤ **Stages INFOMA en présentiel**

Les stagiaires INFOMA sont en télétravail, mais des travaux pratiques sont prévus en présentiel prochainement, ce qui inquiète certains stagiaires.

Philippe Mérillon va en informer l'INFOMA, mais les travaux pratiques sont indispensables pour la formation et le protocole de formation a été conçu avec une vigilance maximale.

➤ **Tableau des situations des agents**

L'Alliance du Trèfle évoque une situation non prévue dans le tableau : la conduite à tenir par le supérieur hiérarchique, qui reçoit l'appel d'un agent cas confirmé (cas 1) et qui sait que cet agent a été en contact (repas/réunion) avec plusieurs collègues au cours des dernières 48h, en attendant l'information officielle de la CPAM, qui ne contactera ces cas contact que dans un délai variable (au moins 24h). Faut-il leur demander de continuer comme d'habitude, prévoir le télétravail obligatoire si les missions sont télétravaillables ou continuer à venir en présentiel mais en aménageant un peu les choses ?

L'administration indique que la définition des cas contact par la CPAM n'est pas mécanique et que le tableau règle l'essentiel des situations.

➤ **Fiche inspection de terrain**

L'actualisation de la fiche inspection de terrain sera présentée lors du CHSCTM du 3 décembre.



➤ **Reprogrammation des contrôles sanitaires**

Les services doivent reprogrammer leurs contrôles en fonction de leur disponibilité (tous ne seront pas faits) mais la DGAL demande de privilégier certains contrôles (contrôles conditionnalité et plans de surveillance/ plans de contrôle). Pour ces contrôles, la préparation et la rédaction du rapport sont des tâches télétravaillables.

Loïc Evain indique que l'opération alimentation « Fêtes de Fin d'Année » sera renouvelée cette année car personne ne comprendrait qu'il n'y ait pas de contrôle et que la santé des consommateurs puisse être mise en danger. La programmation tiendra compte de chaque situation locale.

➤ **Carte professionnelle**

Certaines structures ne veulent plus établir de carte professionnelle. Si l'agent n'a pas de carte professionnelle, une attestation de l'employeur sert de justificatif de déplacement.

➤ **Dispositif de cellule d'écoute et de soutien psychologique de l'ASP**

Contrairement à la cellule d'écoute du ministère, les agents de l'ASP doivent passer par leur hiérarchie ou l'assistant de service social pour activer le dispositif de l'ASP. De ce fait, ils ne l'activent pas alors qu'ils reçoivent des appels téléphoniques parfois éprouvants, notamment ceux en lien avec le dispositif d'activité partielle.

Philippe Mérillon indique qu'il va répercuter l'insatisfaction des agents auprès du PDG de l'ASP.

Philippe Mérillon rappelle les prochaines réunions avec les organisations syndicales : CHSCT ministériel du 3 décembre et comité technique ministériel du 10 décembre.